



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : logement

Question écrite n° 8592

Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre du logement sur les graves problemes poses par le logement social a la Reunion. Il le remercie de bien vouloir lui presenter un bilan de l'utilisation de la ligne budgetaire unique (LBU) a la Reunion pour l'annee 1993.

Texte de la réponse

A la Reunion, comme dans les autres departements d'outre-mer, les besoins en matiere de logement restent tres consequents compte tenu notamment de la forte croissance demographique. Une part importante de la demande concerne le logement social aide par l'Etat, ce qui a conduit le Gouvernement a faire progresser la ligne budgetaire unique, abondee par la creance de proratisation du RMI, de 300 MF en 1987 a 672 MF en 1993. Ces credits ont permis, en 1993, la realisation de 2 442 logements locatifs sociaux, 443 logements locatifs intermediaires, 280 accessoires sociales, 1 581 accessions tres sociales et 143 ameliorations. Toutefois, depuis 1992, le departement de la Reunion connait des difficultes pour consommer la totalite des credits mis a sa disposition pour le logement social. Ces difficultes sont liees pour une part a la mise en place des prets complementaires aux logements evolutifs sociaux (LES) et pour une autre part, a la rarete du foncier equipe et a la hausse recente des prix des terrains. Les problemes de foncier, comme ceux de l'urbanisme qui les sous-tendent, devront etre maitrises pour une meilleure efficacite de la production du logement social. Depuis les lois de decentralisation, le foncier et l'urbanisme relevent de la competence des collectivites locales. Enfin, des 1994, le nouveau systeme de prets complementaires mis en place devrait permettre d'intensifier la production de logements evolutifs sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8592

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4339

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 803